

Brèves Heol

2^{ème} trimestre 2025

Par quoi remplacer une chaudière au fioul ?

L'installation de chaudière au fioul étant interdite depuis 2022, voici les alternatives pour le remplacement d'un système défaillant :

- La chaudière au gaz est envisageable uniquement si vous avez accès au gaz de ville. Depuis peu, elle ne donne plus droit à des aides financières, contrairement aux autres équipements cités dans cet article, et son taux de TVA est passé à 20% depuis le 1^{er} mars.
- La chaudière à granulés offre de nombreux avantages (rendement, confort...) mais elle coûte très cher à l'achat et est volumineuse, elle nécessite donc un espace assez grand.
- La pompe à chaleur est intéressante dans des logements très bien isolés mais pas recommandée dans les grandes maisons peu isolées, ou qui fonctionnent avec un système de radiateurs à haute température.
- Quant aux poêles à bois, qu'ils soient à bûches ou granulés, il s'agit plutôt de systèmes d'appoint et ils sont bien souvent insuffisants pour chauffer un logement dans son intégralité.

Il est donc nécessaire d'étudier les cas un par un. A noter que s'il n'est plus possible d'acheter une chaudière au fioul, il est toujours possible de la faire réparer.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de rénovation thermique et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX (sur RDV). Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Des astuces pour réduire sa consommation d'eau

Un Français utilise en moyenne 150 litres d'eau par jour, une consommation très élevée, que l'on peut réduire en adoptant des éco-gestes au quotidien : privilégier les douches au bain, ne pas laisser l'eau couler inutilement, etc.

L'installation de petits équipements comme des mousseurs (idéalement 5L/min) et pommeaux de douche économes (8l/min) permettent aussi de réduire les consommations à faible coût. Il s'agit de mélanger de l'air avec de l'eau pour obtenir un débit plus faible en conservant le même confort pour l'utilisateur. Côté WC, il suffit d'installer une chasse d'eau économe, baisser le flotteur ou, pour les plus bricoleurs, de raccorder les toilettes à un système de récupération d'eau de pluie.

Si vous soupçonnez une fuite, vous pouvez noter la consommation d'eau avant de vous coucher et vérifier si elle a changé au matin, à condition bien sûr de ne pas utiliser de l'eau la nuit.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org

Chauffer son eau avec le soleil, c'est possible !

Les rayons du soleil ne permettent pas uniquement de fabriquer de l'électricité, ils peuvent aussi chauffer l'eau que vous utilisez à la maison, grâce au chauffe-eau solaire individuel (CESI). Celui-ci peut couvrir entre 50 et 80 % des besoins moyens annuels en eau chaude sanitaire. Pour répondre aux besoins des occupants, il doit donc être couplé à un appareil d'appoint, fonctionnant à l'électricité ou à une autre source d'énergie (gaz, fioul, bois, etc.).

Pour fonctionner de manière optimale, les capteurs solaires doivent être orientés vers le sud avec une inclinaison de 40-45 degrés. Il faut qu'ils soient placés à l'écart des éléments qui pourraient faire de l'ombre comme des arbres par exemple. Ils doivent aussi être correctement dimensionnés (0,5 à 1m² par habitant).

Le chauffe-eau solaire individuel est notamment beaucoup utilisé en construction car il permet de répondre en partie à la réglementation thermique, qui impose l'usage d'une énergie renouvelable sur les bâtiments neufs. Son prix varie entre 4000 € et 6000 € en moyenne.

Heol vous offre un conseil gratuit et personnalisé pour vos projets de construction, rénovation et économie d'énergie au 47 rue de Brest à MORLAIX. Plus d'infos au 02 98 15 18 08 et www.heol-energies.org